

ITALIEN
ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT
VERSION DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ET COURT THÈME

Aurélie Gendrat-Claudel

Matteo Residori

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures.

Version tirée de *Anna e Bruno* (1938) de Romano Bilenchi et thème tiré du *Petit Pierre* (1919) d'Anatole France

Nombre de candidats ayant présenté l'épreuve : 2

Notes attribuées : 09,5 ; 11,5

Le texte de version, presque exclusivement à l'imparfait, comportait quelques difficultés lexicales (« varchi delle siepi », « spiga »...) dont les deux principales faisaient l'objet de notes explicatives en bas de page (« rigagnolo » et « gora »). Certains termes, que le jury estimait assez courants, ont gêné les candidats : « lucertole » (traduit dans un cas par « libellules » et dans l'autre par « petits animaux »), « edera » (traduit par « cèdre » et « hêtre ») et « imboccare », interprété de manière erronée, dans les deux copies, comme une métaphore (« avaler le chemin », « ne faisait qu'une bouchée de la montée »). Sur le plan syntaxique, plusieurs tournures relevaient de faits de langue relativement classiques : le subjonctif imparfait dans une interrogative indirecte (« chiedeva al figlio quale direzione dovessero prendere ») – qu'il fallait traduire par un indicatif imparfait et non, comme l'ont fait les candidats, par un conditionnel –, dans une relative hypothétique (« come una bambina che vedesse appagato il suo maggior desiderio »), dans une complétive dépendant d'un verbe de crainte (« egli temeva che da quella lontananza venisse un uomo forte e la portasse via »), un système hypothétique à l'irréel du passé (« Egli non sarebbe andato dietro all'uomo forte, neppure se la mamma lo avesse pregato di seguirla »), un conditionnel passé (« Del dolore e del furore in cui sarebbe caduto il padre ») qui ne correspondait pas à un futur dans le passé mais à un véritable irréel du passé.

La principale difficulté de la version tenait cependant à la nécessité de rendre dans un français subtil et fluide un texte en apparence simple (en partie parce qu'il reproduit un point de vue enfantin), mais délicat dans ses nuances : ainsi la modalisation des descriptions exigeait-elle une grande attention et une sensibilité à la fois à la langue italienne et à la langue française. Les compléments de manière (« con grazia », « di corsa » répété volontairement dans la même phrase) et les adjectifs utilisés de manière adverbiale ou quasi adverbiale (« lo baciava gioiosa e sorridente », « gridavano felici », « raggiungevano esausti », « attraversavano silenziosi ») ont trop souvent été traduits littéralement. De même, les gérondifs de la fin du texte (« provocandogli pene terribili », « confondendosi nella calma quasi irreale della natura ») méritaient un temps de réflexion pour ne pas être traduits de manière trop lourde. C'est sur ce point que le jury a été quelque peu déçu par les copies qui, tout en manifestant un bon niveau de compréhension du texte, échouaient souvent à proposer une traduction déliée : des traductions périphrastiques comme « des choses empreintes d'affection » pour « dolci parole » ou « qui se déplaçaient et circulaient » pour « si aggiravano », des interprétations comme « homme imposant » pour « uomo forte » n'étaient pas acceptables. À force de glissements sémantiques et d'approximations, toute la tonalité du texte original risquait de se trouver faussée. Par ailleurs, le jury

déplore un nombre trop élevé de fautes d'orthographe (« courrir », « chipper » – registre au demeurant impropre pour traduire « straziar[e] il raccolto » –, « fraiches », « sépages », « tailler en pièce », « rodaient », etc.), de calques de l'italien (« la traversaient silencieux », « De la douleur et de la fureur dans lesquelles serait tombé son père il ne se souciait guère »), d'impropriétés (confusion entre « amener » et « emmener », « Elle se jetait d'une traite dans la descente ») et de structures syntaxiques maladroites ou franchement bancales (« le chemin qui menait aux champs situé derrière la maison des paysans »).

Le thème, entièrement aux temps du passé, comportait plusieurs difficultés morphologiques (verbes au passé simple : « assombrirent », « troublèrent », « affligea ») et syntaxiques, notamment sur le plan de la concordance des temps (« Elle aurait voulu que je ne grandisse pas », « elle se réjouissait que je fusse sans esprit et que le sien me fût nécessaire »). A cet égard, le jury s'estime satisfait : les candidats maîtrisent bien les conjugaisons, y compris celle du subjonctif imparfait. Le texte présentait également plusieurs mots ou expressions assez recherchés (« donn[er] de l'ombrage », « la tête en feu et les yeux égarés »...) qui exigeaient des candidats, lorsqu'ils n'en connaissaient pas l'équivalent italien, de faire preuve d'habileté plutôt que de tenter des calques, dont certains constituaient des barbarismes (« ombragio ») ou des impropriétés graves (« impedi[re] di esser nella luce », « la faccia da fuoco », « la testa imporporata »). Cependant, les erreurs les plus graves se sont concentrées, de manière assez surprenante, sur des passages relativement faciles du thème : le jury regrette des barbarismes sur des mots courants (« maternale » au lieu de « materno », « cruele » ou « cruella » au lieu de « crudele », « penibile » au lieu de « penoso »), des problèmes avec les consonnes doubles (« raggiione » au lieu de « ragione », « esaggerava » au lieu de « esagerava », « paura mata » au lieu de « paura matta » – expression au demeurant trop familiale et impropre –, « passeggiata » au lieu de « passeggiata »), des erreurs de terminaisons affectant verbes ou noms (« augurirmi », « una stime »...), des confusions de genre (« i curi » au lieu de « le cure ») ou de termes (« i testimoni » au lieu de « le testimonianze »). Mais les fautes les plus sévèrement sanctionnées tiennent à des points de grammaire parfois élémentaires : le jury s'étonne que des candidats choisissant cette épreuve, qui exige une très bonne maîtrise de la langue, laissent échapper des erreurs d'articles contractés (« del ombragio »), des confusions entre *tanto* adverbe et *tanto* adjectif (« la sua ragione, tanta realistica »), des constructions syntaxiques incorrectes (« Tutto che mi offriva » au lieu de « Tutto ciò / quello che offriva » dans les deux copies, « i pericoli a cui io potessi essere confrontati » au lieu de « confrontato »). Dans l'une des copies, la fin du texte (« une estime qui ne m'était pas due ») a donné lieu à un surprenant contresens (« una stima che non mi era indebita »).

Les deux copies examinées n'ont pas semblé présenter un niveau suffisant pour l'admissibilité. Le léger écart entre les deux notes s'explique surtout par la plus grande élégance de la version dans un cas, le thème comportant trop d'erreurs graves dans les deux copies.